

ANNEXE C CERTIFICAT D'AUTORISATION

Type	Spécifications	Tarifs	Validité
Déplacement d'un bâtiment principal	Sur le même terrain	30 \$	3 mois
	Devant emprunter la voie publique	300 \$	
Déplacement d'un bâtiment accessoire	Sur le même terrain	30 \$	3 mois
	Devant emprunter la voie publique	55 \$	
Démolition d'un bâtiment	Bâtiment principal (À la suite d'un sinistre)	55 \$	3 mois
	Bâtiment principal	150 \$	
	Partie d'un bâtiment principal	25 \$	
	Bâtiment accessoire	25 \$	
Déblai et remblai	Dans les cas requérant une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	300 \$	6 mois
	Dans tous les autres cas	30 \$	
Piscine, spa, bassin aquatique ou lac artificiel	Piscine creusée	55 \$	3 mois
	Piscine hors-terre et semi-creusée (Incluant les piscines gonflables)	30 \$	
	Spa	30 \$	
	Bassin aquatique	30 \$	
	Lac artificiel	55 \$	
Aménagement d'un stationnement, d'un espace de chargement / déchargement		55 \$	6 mois
Aménager ou modifier un espace de stationnement		20 \$	6 mois
Aménager ou modifier une entrée charretière		25 \$	6 mois
Installation d'évacuation et de traitement des eaux usées	Installer une fosse ou un élément épurateur	55 \$	3 mois
	Modifier une fosse ou un élément épurateur	25 \$	
	Condamner une fosse ou un élément épurateur	55 \$	
Ouvrage de captage des eaux souterraines	Installer un ouvrage de captage	55 \$	3 mois
	Modifier un ouvrage de captage	25 \$	
	Condamner un ouvrage de captage	55 \$	
Aménagement d'une terrasse commerciale		55 \$	3 mois
Déboisement	Coupe d'assainissement dans le but d'améliorer le peuplement	0 \$	6 mois
	Coupe pour bois de chauffage (Fins personnelles seulement)		
	Coupe d'éclaircie en bordure de chemins désignés	0 \$	6 mois
	Opération sylvicole à des fins d'aménagement forestier	50 \$	

Type	Spécifications	Tarifs	Validité
Abattage d'arbre	Dommages constatés à la propriété privée ou publique	10 \$	1 mois
	Arbre mort ou atteint d'une maladie	0 \$	
	Arbre dangereux pour la santé ou la sécurité du public	10 \$	
	Terrain trop densément boisé	10 \$	
	Arbre situé à moins de 3 m du bâtiment principal	10 \$	
Enseigne	Installer une enseigne / panneau-réclame	55 \$	3 mois
	Installer une enseigne relative à un usage complémentaire à l'habitation	35 \$	
	Modifier ou déplacer une enseigne	30 \$	
	Installer une enseigne temporaire	0 \$	
Ponceau privé	Installer un ponceau privé	30 \$	3 mois
	Modifier ou déplacer un ponceau privé	30 \$	
	Installer un ponceau dans un cours d'eau	50 \$	
Fossé	Creuser un nouveau fossé	30 \$	3 mois
	Nettoyer / reprofiler un fossé existant	30 \$	
Haie, clôture et muret		30 \$	3 mois
Appareils mécaniques	Installer, modifier ou déplacer un appareil	30 \$	1 mois
Éolienne	Installer une 1 ^{ère} éolienne de plus de 25 m de hauteur	1 000 \$	12 mois
	Installation de chaque éolienne supplémentaire (plus de 25 m de hauteur dans le cas de demande multiple)	500 \$	
	Installation d'un poste de raccordement de l'électricité produite au réseau d'Hydro-Québec	250 \$	
	Installer une éolienne de moins de 25 m de hauteur	35 \$	
Travaux dans la rive, le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau		50 \$	6 mois
Bâtiment temporaire	Installer un bâtiment temporaire	30 \$	Selon la durée de l'événement

L'obligation d'émission d'un certificat d'autorisation est maintenue malgré la gratuité.

Tableau modifié et dernière phrase ajoutée par l'article 1 du Règlement 454-3 (2015-10-20)

Tableau modifié par l'article 7 du Règlement 454-5 (2017-04-18)

Tableau remplacé par l'article 5 du Règlement 454-10 (2023-12-19)